AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-9-79166183

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 60,00 F

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont-Ferrand Cedex

Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 477

Régie de Recettes de la D.D.A. Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux Cité Administrative - Rue Pélissier 63034 Clermont Ferrand Cedex C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

BULLETIN N° 133 du 5 SEPTEMBRE 1979.-

ARBRES FRUITIERS

POU DE SAN JOSE.-

L'éclosion des larves de la seconde génération est en cours.

Dans les zones intéressées, il y a lieu d'effectuer un traitement avant la fin de la présente semaine, sur toutes les essences fruitières (cassissiers et groseilliers compris).

Les produits suivants peuvent être utilisés : méthidation (40 g/hl de M.A.), oléoparathion (25 g/hl de M.A.), parathion émulsion (30 g/hl de M.A.).

Ce traitement devra être renouvelé avant le 25 Septembre.

Il convient de respecter le délai légal de 15 jours avant de consommer les fruits et les légumes pouvant être atteints par l'insecticide utilisé.

GRANDES CULTURES

COLZA.-

- Traitement des semences

1°) MALADIES

Afin d'éviter des attaques sur jeunes plantules (fonte des semis), il y a lieu de désinfecter les graines de colza, ou de se procurer des semences traitées.

Les matières actives pouvant être utilisées sont les suivantes :

. CAPTANE : 2,4 g de matière active par kg de semence (efficace sur ALTERNARIA)

. OXYQUINOLEATE DE CUIVRE : 375 mg de matière active par kg de semence (efficace sur PHOMA et ALTERNARIA)

. MERCURE (Silicate de méthoxyethylmercure) : 37,5 mg de matière active par kg de semence (efficace sur ALTERNARIA)

. THIRAME : 2,4 g de matière active par kg de semence (efficace sur PHOMA et ALTERNARIA).

2°) RAVAGEURS

- ALTISES Contre ces ravageurs le traitement des semences est recommandé à l'aide de l'un des insecticides suivants :

. METHIOCARBE : 25 g de matière active par kg de semence.
. LINDANE : 50 g de matière active par kg de semence.

Le CARBOFURAN peut être utilisé au semis, en traitement localisé à la dose de 600 g de matière active par ha. Cet insecticide assure la protection durant toute la période automnale.

DIRECTEUR-GÉRANT : P. JOURNET.

P.1.25

DESHERBAGE DU COLZA

1°) PRE-SEMIS (avec incorporation)

Matière active	Noms commerciaux	Dose de m.a. en g/ha	Utilisation
diallate	AVADEX	1400	Anti-graminées spécifique - Bonne action sur repousses de céréales
napropamide	DEVRINOL	1000 à 1250	Bonne action sur graminées (moyen sur folle avoine) bonne action sur dicotylédones (faible sur capselle et fumeterre).
nitralin	PLANAVIN W 50	1125	Action sur graminées sauf folle avoine et repousses de céréales. Action sur dicotylédones sauf gaillet, capselle, sanve et ravenelle.
nitralin + napropamide	ZULAN FULTON	800 + 700	Action sur paturin, vulpin. Action sur matricaire, stellaire, véronique.
trifluraline	TREFLAN	1200	Bonne action sur paturin, ray-grass, vulpin (moyen sur folle avoine et repousses de céréales) Efficace sur dicotylédones sauf matricaire, sanve et pensée.
butam	COMODOR	2880	Produit en cours d'expérimentation par le Service de la Protection des Végétaux. Selon les renseignements fournis par la firme ce produit aurait un large spectre d'activité (graminées et dicotylédones).

2°) POST-SEMIS PRE-LEVEE

Matière active	Noms commerciaux	Dose de m.a. en g/ha	Utilisation
dimétachlore	TERIDOX	1250 à 1500	Actif sur paturin, ray-grass, vulpin Insuffisant sur folle avoine et repousses de céréales. Ne pas utiliser en terre légère et filtrante (risque de phytotoxicité).

3°) POST-LEVEE

dalapon	ALATEX, DOWPON, DALAPHYT, SPICA 10	2125 après le stade 2 F du colza	Actif sur paturin, ray-grass, vulpin, repousses des céréales, sensibilise le colza au froid.
carbétamide	LEGURAME PM	2100 à partir du stade 4 F étalées du colza	Action sur paturin, ray-grass, vulpin et repousses de céréales. Très limité sur dicotylédones. Traitement possible sur sol gelé.
carbétamide + diméfuron	PRADONE TS	1750 + 875 à partir du stade 4 F	Bonne efficacité sur paturin, ray-grass, vulpin et repousses de céréales. Action sur véronique et mouron.
propyzamide	KERB 50 W	500 à 750 à partir du stade 2 - 3 F	Action sur paturin, ray-grass, vulpin et repousses de céréales (moyen sur folle avoine) action limitée sur dicotylédones.
propyzamide + diuron	KERB ULTRA	500 + 160 à partir du stade 4 F	Bonne action sur graminées et repousses de céréales (moyen sur folle avoine). Efficace sur renouées, véronique, stellaire.
T. C. A.	nombreuses spécialités	8000 stade 3 à 4 F	Bonne action sur vulpin. Utilisable en pré-levée à 10 000 g
alloxidime-sodium	FERVIN	750 post-levée des adventices 3 F à mi-tallage des graminées	Action sur ray-grass, vulpin, folle avoine et repousses de céréales. Inefficace sur paturin.
benzoylprop-éthyl	SUFFIX 20	1000 début montaison du colza	Anti-folle avoine spécifique.

P26

ABONNEMENT A "PHYTOMA-DEFENSE DES CULTURES"

Le fait d'être abonné aux Avertissements Agricoles vous a valu jusqu'à ce jour, de recevoir gratuitement du Ministère de l'Agriculture, un certain nombre de documents phytosanitaires, et, en particulier, le service des dix numéros annuels de la revue "Phytoma-Défense des cultures".

A partir du 1er Janvier 1980, vous ne recevrez celle-ci qu'à la condition de souscrire personnellement un abonnement.

En effet, la règlementation de la Commission paritaire des publications et agences de presse ne réserve les avantages fiscaux et les tarifs postaux réduits qu'aux publications dont le service n'est pas systématiquement assuré à des lecteurs qui n'ont pas "manifesté explicitement leur volonté de recevoir ces publications ou de s'en voir maintenir le service".

En plein accord avec le Service de la Protection des Végétaux, nous avons toutefois décidé que tous les abonnés aux Avertissements bénéficieraient d'un tarif très réduit en 1980 s'ils renouvelaient leur abonnement avant la fin de cette année.

Le prix normal de l'abonnement est fixé pour 1980 à 85,00 F. Si vous vous abonnez avant le 30 Novembre 1979, vous bénéficierez du prix exceptionnel de 45,00 F. A partir du 1er décembre et jusqu'au 31 Décembre 1979, un prix de faveur de 60,00 F vous sera encore consenti.

Nous pensons que vous êtes suffisamment attaché à cette revue pour ne pas vouloir vous en priver. Dans sa nouvelle présentation, elle complète utilement la documentation fournie par votre Station d'avertissements agricoles. Ses mises au point objectives sur tous les problèmes phytosanitaires, ses actualités, ses informations très variées, ses conseils constituent pour vous un indispensable outil de travail dans le domaine si complexe de la protection des cultures.

Dix minutes consacrées à la lecture d'un article sérieux vous permettront peut-être d'éviter d'importantes pertes de récoltes.
Disposer à tout instant d'une bonne revue (désintéressée car l'Association RURALIA qui l'édite est une association à but non lucratif), c'est en quelque sorte contracter une assurance contre les ennemis et les maladies des cultures. Une assurance avantageuse.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire par intérim,

A. FARGEIX.

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.